Les bois sénescents

Bruno Longa © CNPF

Les bois considérés comme sénescents sont ceux qui ont dépassé l'âge d'exploitabilité couramment retenu dans la sylviculture classique et qui montrent des signes de dépérissement.

De part leur ancienneté, ils constituent des milieux riches en habitats divers et variés, susceptibles de convenir à un grand nombre d'espèces animales. Pour cette raison, ils doivent retenir l'attention du sylviculteur lors des interventions en forêt.

Reconnaître l'habitat

Les bois sénescents sont en général des arbres âgés, de gros diamètre, qui présentent des altérations ou des singularités. Certaines d'entre elles peuvent constituer des micro-habitats, c'est-a-dire des milieux support de vie renfermant une grande diversité d'espèces qui participent au bon fonctionnement et à l'équilibre de l'écosystème forestier.

A. Renard - CRPF PDL

A. Renard - CRPF PDL

Cimes brisées.

A. Renard - CRPF PDL

D. Balay - CRPF PDL

Cavitée remplie d'eau et fougère épiphyte.

Les micro-habitats

Il existe différents types de micro-habitats. Ils sont courants mais nécessitent une attention particulière car certains sont difficilement repérables :

- les fentes et cavités vides, à terreau ou remplies d'eau (dendrotelmes). Durables sur les arbres vivants, elles disparaissent rapidement sur les arbres morts,
- les branches brisées et les volis,
- les descentes de cime,
- les écorces décollées,
- les coulées de sève,
- les champignons qui vivent au dépend du bois mort,
- les végétaux épiphytes (poussant sur les arbres),
- les espèces végétales parasites ou grimpantes comme le gui, le lierre et les lianes.

Reconnaître la faune et la flore associées

De nombreuses espèces animales profitent des micro-habitats, que ce soit pour la reproduction, le gîte ou l'alimentation, ou tout simplement comme support :

- les oiseaux cavicoles comme les pics, les chouettes et hiboux, la sittelle torchepot ou le pigeon colombin recherchent les cavités pour se loger et se reproduire,
- les rapaces (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, etc.) et la Cigogne noire trouvent dans ces arbres des cimes étêtées et des grosses branches charpentières constituant une base plane et solide pour la construction de leur nid,
- les rongeurs (loirs), les chauves-souris fréquentent ces arbres, voire de plus gros mammifères lorsque les cavités sont de grande taille et proches du sol (chat sauvage). Certaines espèces de chauves-souris sont si petites qu'elles se contentent de très petits espaces (moins d'un cm) pour s'abriter,
- les insectes qui se nourrissent de bois (lignivores) et les autres espèces pouvant être liées aux micro-habitats (abeilles attirées par les fleurs du lierre, etc.).

B. Longa - CRPF PDL

Grand Capricorne dont la larve se nourrit de bois.

Gérer l'habitat

La présence de bois sénescents est donc primordiale en terme de biodiversité. Plusieurs préconisations de gestion peuvent être envisagées. Elles visent des arbres de qualité médiocre et sont simples à mettre en œuvre : l'impact économique est donc minimisé.

A. Renard - CRPF PDL

Tronc criblé de trous de pic et d'insectes.

- Conserver quelques arbres de gros diamètre, de mauvaise qualité et porteurs de microhabitats, disséminés dans les parcelles (2-3 minimum/ha),
- dans la même logique, conserver également les arbres étêtés ou ceux de mauvaise conformation avec de grosses branches horizontales,
- délimiter des îlots de sénescence, c'est-à-dire des groupes d'arbres de gros diamètre répartis de manière homogène sur le massif forestier. Ces îlots ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole et les arbres pourront boucler leur cycle de vie et produire à terme du bois mort également très intéressant du point de vue écologique.
  Attention cependant avec certaines essences résineuses sensibles aux parasites de faiblesse, car il peut y avoir un risque sanitaire à maintenir des arbres sénescents. Faire un diagnostic sanitaire préalable de la parcelle et privilégier des îlots de petites surfaces,
- préserver le lierre qui constitue une des seules sources de nourriture en hiver.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, le maintien d'arbres ou la création d'îlots de sénescence peut faire l'objet d'une contractualisation entre le propriétaire et l'Etat. Dans ce cas, les frais de mise en œuvre ainsi que les pertes économiques dues à l'immobilisation des bois et du fond sont indemnisés à 100 %.

Document réalisé avec le concours financier de :

Région PAYS DE LA LOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr
Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

Décembre 2012

Le CRPF imprime ses documents sur papier certifié Pefc. Suivez son exemple !
PEFC/10-31-31
PEFC/04-31-31